

## PLAN DE COMMUNICATION « ELECTION TPE »

Le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social organise du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017 (et jusqu'au 20 janvier 2017 par courrier en outre-mer) les « élections TPE ».

La phase de vote est ouverte, la communication pour l'incitation au vote est prévue comme suit :

- Mise en ligne sur le portail de la Préfecture de l'avis (fichier Avis pour site internet) accompagné d'un lien vers 2 fichiers (AFFICHE POURQUOI VOTER et AFFICHE COMMENT VOTER)
- Mise en ligne sur le site Cheznoo.net d'un avis d'incitation au vote (Avis pour cheznoo)
- Communication en télé et radio par SPM 1<sup>ère</sup> par Marc Girard le vendredi 6 janvier 2017

Le plan national de communication a prévu 2 publications dans l'écho des caps (gérées au niveau national)

De plus, des affiches seront mises dans les lieux accueillants du public.